

CRISE SÉCHERESSE



LAVAGE INTERDIT

Sur décision administrative.



Le lavage des véhicules non prioritaires est interdit,
y compris en station de lavage.

EXCEPTIONS UNIQUEMENT POUR :
véhicules sanitaires, de sécurité ou d'urgence.



Pour connaître les restrictions en
vigueur chez vous : vigieau.gouv.fr

Arrêté préfectoral en vigueur. - Respectez les restrictions. - Amende jusqu'à 1 500€.